

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU MERCREDI 18 MARS 2021**

Nombre en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 35

Convocation : 10/03/2021  
Affichage : 25/03/2021

Le jeudi 18 mars deux mille vingt et un à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle René Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 10/03/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVERSE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, M. MASSON Didier, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme RICHARD Céline, Mme SAUVANEIX Alexandra, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, M. BILLON Arnaud, Mme CLAVEAU Sandra (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme FEUGUEUR Stéphanie, M. MANNOURY César, Mme MASSE Maryse (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistai(ent) également :

Mme Christelle HIBOU - Conseillère aux décideurs locaux,  
Mme VALERY Nelly - Responsable des services,  
Mme SUTOUR Sandrine – Responsable du service des finances.

Madame ENGRAND Corinne est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour** :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2021

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Vote des comptes administratifs 2020 et approbation des comptes de gestion 2020 pour :

- le budget principal
- les budgets annexes :
  - Lotissement Juchereau Tourouvre
  - Lotissement Les Touches Tourouvre
  - Commerce 17 rue du 13 août 1944 Tourouvre
  - Commerce 21 rue du 13 août 1944 Tourouvre,

5° Affectation des résultats 2020 pour :

- le budget principal
- les budgets annexes :
  - Lotissement Juchereau Tourouvre
  - Lotissement Les Touches Tourouvre
  - Commerce 17 rue du 13 août 1944 Tourouvre
  - Commerce 21 rue du 13 août 1944 Tourouvre,

6° Budget annexe – Commerce 21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre » : bail de location du commerce

7° Appel à candidatures de préfigureurs du référentiel budgétaire et comptable M57

8° Appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements : recrutement et accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de France relance

9° Acquisition d'un tracteur et ses équipements : modification du plan de financement

10° Questions diverses

### **1° Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame ENGRAND Corinne est désigné<sup>e</sup>e secrétaire de séance.

### **2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2021**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2021.

### **3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :**

#### **Décision n°2021-013**

Décide d'accepter les devis de la société France Hygiène Ventilation domiciliée L'Enclos 53100 SAINT GEORGES BUTTAVENT concernant le contrôle et la mise aux normes des systèmes de ventilation dans les salles de réception (cuisines et sanitaires) et toilettes publiques :

- Devis n°CNT 202009-00005 du 25 septembre 2020 pour un montant (annuel) de 2 063.00 € HT pour les salles de réception de Prépotin (salle des fêtes montant HT 200 €), Bubertré, (salle des fêtes montant HT 230 €), Champs (salle des fêtes montant HT 190 €), Randonnai (salle des fêtes montant HT 220 €), Tourouvre (Salles Brassens et Zunino pour un montant HT 1098 €) et les toilettes publiques de Tourouvre (près de la salle Brassens pour un montant HT 70 €),
- le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2021.

#### **Décision n°2021-014**

Décide d'accepter le devis complémentaire n°202102-A0132 du 01/02/2021 de la société Agetho conseils domiciliée 35-37, rue Louis Rousier-BP 248 61007 Alençon Cedex concernant le bornage du Presbytère et du logement sur la parcelle cadastrée B 74 sur la commune déléguée de La Poterie au Perche pour un montant de 325.00 € HT.

#### **Décision n°2021-015**

Décide d'accepter la convention du 24 février 2021 du syndicat Te61 domicilié 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT établie pour 6 mois, concernant les travaux de dépose d'un luminaire suite à la création d'un giratoire sur la commune déléguée de Randonnai pour un montant de 943,50 € HT.

#### **Décision n°2021-016**

Décide d'accepter le devis n° 057/YGO/20 du 1er février 2021 de la société Engie solutions Agence de Dreux domiciliée 7 avenue de la liberté « Les Corvées » 28500 VERNOUILLET concernant l'opération de démolition de 3 immeubles : déplacement de la fixation du réseau EP sur la commune déléguée de Randonnai pour un montant de 459,46 € HT.

#### **Décision n°2021-017**

Décide d'accepter les devis de la société Conty 61 Bureautique Informatique domiciliée 61000 ALENCON concernant l'installation de téléphones complémentaires sur les communes déléguées de Bubertré, Lignerolles et Randonnai :

1. Devis n°DE111724 du 2/10/2020 concernant le matériel et l'installation pour un montant de 990 € HT,
2. Devis N°DE111723 du 2/10/2020 concernant les licences et les abonnements pour un montant de 10 € HT/mois.

#### **Décision n°2021-018**

Décide d'accepter le devis n° 202102960179 du 25 février 2021 de la société Perche Loisel Motoculture domiciliée La Gare 61400 Mortagne au Perche concernant l'acquisition d'une tronçonneuse et d'un porte-lime électrique portatif pour un montant de 740,83 € HT sur la commune de Tourouvre au Perche.

### Décision n°2021-019

Décide d'accepter le devis n° 00005401 du 26 février 2021 de la SARL Denis Marié domiciliée ZA La Blardière 61250 SEMALLE concernant la révision de la toiture suite aux travaux de restauration d'un commerce et d'un logement 21 rue du 13 août 1944 pour un montant de 2 593 € HT sur la commune déléguée de Tourouvre.

### DELIBERATION 2021-03-01

#### Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget principal conforme au compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil de la commune de Tourouvre-au-Perche** réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, 3ème adjoint au maire, délibère sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck POIRIER, Maire de la commune de Tourouvre-au-Perche, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2020	1 717 781.64
RECETTES 2020	2 279 808.90

Résultat 2020	562 027.26
Résultat 2019	498 461.21
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 060 488.47</b>

#### INVESTISSEMENT

DEPENSES 2020	744 595.50
RECETTES 2020	910 434.57

Résultat 2020	165 839.07
Résultat 2019	-111 433.31
<b>Résultat cumulé</b>	<b>54 405.76</b>

**Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**Décide, à l'unanimité, d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,**

**Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

## **DELIBERATION 2021-03-02**

### **Vote du compte administratif 2020 du budget Lotissement Juchereau**

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget Lotissement Juchereau conforme au compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil de la commune de Tourouvre-au-Perche** réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, délibère sur le compte administratif du budget Lotissement Juchereau de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck POIRIER, Maire de la commune de Tourouvre-au-Perche, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2020	21 891.59
RECETTES 2020	21 891.59

Résultat 2020	0,00
Résultat 2019	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00</b>

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2020	18 623.92
RECETTES 2020	11 966.84

Résultat 2020	-6 657.08
Résultat 2019	6 657,08
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0.00</b>

**Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**Décide, à l'unanimité, d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,**

**Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

## **DELIBERATION 2021-03-03**

### **Vote du compte administratif 2020 du budget Lotissement Les Touches**

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget Lotissement Les Touches conforme au compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil de la commune de Tourouvre-au-Perche** réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, délibère sur le compte administratif du budget Lotissement Les Touches de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck POIRIER, Maire de la commune de Tourouvre-au-Perche, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2020	0.00
RECETTES 2020	0.00

Résultat 2020	0,00
Résultat 2019	0,00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0,00</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2020	189 750.72
RECETTES 2020	211 555.72

Résultat 2020	21 805.00
Résultat 2019	21 810.28
<b>Résultat cumulé</b>	<b>43 615.28</b>

**Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**Décide, à l'unanimité, d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,**

**Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**DELIBERATION 2021-03-04****Vote du compte administratif 2020 du budget Commerce 17 rue du 13 Août 1944**

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 conforme au compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil de la commune de Tourouvre-au-Perche** réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, 3ème adjoint au maire, délibère sur le compte administratif du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck POIRIER, Maire de la commune de Tourouvre-au-Perche, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2020	1 973.00
RECETTES 2019	10 044.04

Résultat 2020	8 071.04
Résultat 2019	4 858.23
<b>Résultat cumulé</b>	<b>12 929.27</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2020	0.00
RECETTES 2020	20 825.00

Résultat 2020	20 825.00
Résultat 2019	-19 698.00
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 127.00</b>

**Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**Décide, à l'unanimité, d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,**

**Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

**DELIBERATION 2021-03-05****Vote du compte administratif 2020 du budget Commerce 21 rue du 13 août 1944**

Vu le code des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget Commerce 21, rue du 13 août 1944 conforme au compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier.

Monsieur le Maire quitte la salle.

**Le conseil de la commune de Tourouvre-au-Perche** réuni sous la présidence de Monsieur Christian DUGUET, 3<sup>ème</sup> adjoint au maire, délibère sur le compte administratif du budget Commerce 21, rue du 13 août 1944 de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Franck POIRIER, Maire de la commune de Tourouvre-au-Perche, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel est résumé comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES 2020	6 033.49
RECETTES 2020	0.00

Résultat 2020	-6 033.49
Résultat 2019	2 982.11
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-3 051.38</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES 2020	15 935.78
RECETTES 2020	20 093.89

Résultat 2020	4 158.11
Résultat 2019	-10 599.89
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-6 441.78</b>

**Constate, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**

**Décide, à l'unanimité, d'annuler les crédits mentionnés sur le compte administratif,**

**Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

#### **DELIBERATION 2021-03-06**

##### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget principal 2020 ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **DELIBERATION 2021-03-07**

##### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget Lotissement Juchereau**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget Lotissement Juchereau 2020 ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget Lotissement Juchereau dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **DELIBERATION 2021-03-08**

##### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget Lotissement Les Touches**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget Lotissement Les Touches 2020 ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget Lotissement Les Touches dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

#### **DELIBERATION 2021-03-09**

##### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget Commerce 17 rue du 13 Août 1944**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 - 2020 ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**



### **DELIBERATION 2021-03-10**

#### **Approbation du compte de gestion 2020 du budget Commerce 21, rue du 13 Août 1944**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget Commerce 21, rue du 13 Août 1944 - 2020 ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget Commerce 21, rue du 13 Août 1944 dressé pour l'exercice 2020, par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### **DELIBERATION 2021-03-11**

#### **Affectation des résultats du budget principal**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 le 18 Mars 2021, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 1 061 488.47 € et un excédent d'investissement de 54 405.76 € et un solde de RAR de - 411 420 €

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>703 474.23 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>54 405.76 €</b>
<b>1068</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>357 014.24 €</b>

### **DELIBERATION 2021-03-12**

#### **Affectation des résultats du budget Lotissement Juchereau Tourouvre**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Lotissement Juchereau de l'exercice 2020, le 18 Mars 2021, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le budget Lotissement Juchereau présente un résultat de fonctionnement de 0.00€ et un résultat d'investissement de 0.00€,

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
001	résultat d'investissement reporté	0.00 €
002	résultat de fonctionnement reporté	0.00 €

#### **DELIBERATION 2021-03-13**

##### **Affectation des résultats du budget Lotissement Les Touches Tourouvre**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Lotissement Les Touches de l'exercice 2020, le 18 mars 2021, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le budget Lotissement Les Touches présente un résultat de fonctionnement de 0.00€ et un excédent d'investissement de 43 615.28 €,

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
001	excédent d'investissement reporté	43 615.28 €

#### **DELIBERATION 2021-03-14**

##### **Affectation des résultats du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 Tourouvre**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Commerce 17, rue du 13 Août 1944 de l'exercice 2020, le 18 Mars 2020, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le budget commerce 17, rue du 13 Août 1944 présente un excédent de fonctionnement de 12 929.27 €, et un excédent d'investissement de 1 127.00 €,

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 929.27 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 127.00 €

#### **DELIBERATION 2021-03-15**

##### **Affectation des résultats du budget Commerce 21, rue du 13 Août 1944**

**Le conseil municipal de la commune de Tourouvre-au-Perche,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget Commerce 21, rue du 13 Août 1944 de l'exercice 2020, le 18 Mars 2021, ce jour,

Considérant que les écritures sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le budget commerce 21, rue du 13 Août 1944 présente un déficit de fonctionnement de 3 051.38€, un déficit d'investissement de 6 441.78€ et un solde de RAR de -149 707 €

- **Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

<b>N° compte</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
002	Déficit de fonctionnement reporté	3 051.38 €
001	Déficit d'investissement reporté	6 441.78 €

## **DELIBERATION 2021-03-16**

### **Budget annexe – Commerce 21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre » : bail de location du commerce**

Vu la délibération n°2019-09-226 du 12 septembre 2019 portant « budget Coccinelle : bail commercial » ET proposant un bail précaire de un an renouvelable une fois, à hauteur 350€ HT (hors charges, impôts et taxes),

Vu la demande en date du 25 février 2021 de l'association Au Tour des Terroirs du Perche domiciliée La Moisière 61290 Bizou, à savoir la contractualisation d'une location par un bail commercial,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de finaliser le bail de location du commerce situé au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre ; et considérant des frais inhérents au démarrage d'activité supportés par l'association exposée ci-dessus,

Il convient d'établir un loyer modéré les 3 premières années à hauteur de 350€ HT, puis dès la quatrième année une augmentation de loyer portée à 500€ HT.

Considérant qu'il convient de définir les principes de location de l'immeuble, pour la partie dédiée au commerce, situé n°21 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** que l'immeuble ci-dessus exposé pourra être proposé à la location, pour la partie commerce, par un bail commercial ; le loyer (hors charges, impôts et taxes) sera à hauteur de 350€ HT les trois premières années puis fixé à 500€ HT dès la quatrième année de location (indexable, hors charges, impôts et taxes),
- **DESIGNE** l'office notarial de la commune déléguée de Tourouvre, Me DECAEN Catherine, pour accomplir les formalités administratives afférentes à ladite transaction,

## **DELIBERATION 2021-03-17**

### **Appel à candidatures de préfigurateurs du référentiel budgétaire et comptable M57 :**

Un courrier du 26 février dernier, de Madame la Préfète de l'Orne et de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne, fait part du nouveau référentiel budgétaire et comptable appelé M57 qui devra être mis en place au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un appel à candidature est proposé pour que les collectivités demandeuses puissent intégrer cette nouvelle norme dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Un accompagnement des services de l'Etat est proposé.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de candidater dès à présent au référentiel budgétaire et comptable M57
- **DESIGNE** l'office notarial de la commune déléguée de Tourouvre, Me DECAEN Catherine, pour accomplir les formalités administratives afférentes à ladite transaction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

## **DELIBERATION 2021-03-18**

### **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les collectivités territoriales et leurs groupements : recrutement et accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de « France relance » :**

Sur une durée de deux ans, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 Conseillers numériques France Services qui auront pour missions auprès des administrés de les :

- Soutenir dans leurs usages quotidiens au numérique (travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet ...
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants...).
- Savoir utiliser seul le *numérique* pour ses démarches administratives en ligne.

Financement par l'Etat :

- 50 000 € par poste sur une durée de deux ans.
- Prise en charge des frais de formation initiale et/ou continue, sur la base d'une formation certifiante.

Monsieur DUGUET Christian expose qu'en parallèle et dans le cadre d'une offre de formation au numérique pour tous, l'association « le bus numérique » interviendra prochainement sur deux communes déléguées, Autheuil et La Poterie au Perche, pendant 12 semaines les vendredis en demi-journée.

Madame VIELJEUX Georgina expose la problématique de la difficulté, sur la commune déléguée de Champs, du réseau internet peu satisfaisant voire inexistant.

Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard expose que l'argent public dédié au dispositif est conséquent et peu pertinent.

Madame PARENT Marie indique que le dispositif répond à un besoin de la population et permettrait de créer du lien social sur le territoire.

Monsieur le Maire précise que ces formations sont également destinées aux commerçants et artisans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de statuer sur l'opportunité de répondre à cet AMI.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 4 Abstentions , 31 voix Pour :**

- **DECIDE de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'opération de recrutement et d'accueil d'un conseiller numérique dans le cadre de « France relance »**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### **DELIBERATION 2021-03-18**

##### **Acquisition d'un tracteur et ses équipements : modification du plan de financement**

Vu la délibération n°2020-11-17 du 26 novembre 2020 portant « Matériel agricole (tracteur) : acquisition et cession – 2021)

Considérant l'incapacité du fournisseur de livrer le matériel exposé ci-dessus en raison de l'application de nouvelles normes européennes sur ce type d'engins,

Il convient de revoir le plan de financement initialement validé :

Plus-value de 2000 € HT (tracteur),

DESCRIPTIF	Nouveau MONTANT HT	Observations par rapport au plan de financement du 26/11/2020
Tracteur KUBOTA Type Stage 5 avec cabine Puissance brute : 47.50 cv - 2434 cm3	33 930.00 €	+ 2000 €
Chargeur frontal MAILLEUX TYPE : MX C4 avec benne	7 090.00 €	idem
Contre poids MAGSI	250.00 €	idem
Broyeur ZANON PRO	3 850.00 €	idem
Sous total Tracteur et équipement	45 120.00 €	
Remorque 2 essieux	830.00 €	Idem
Carte grise	60.00€	idem

Pistolet à graisse x2	315.00 €	idem
TOTAL	46 325.00€	
Reprise d'un tracteur John Deer (type 4300, 4 roues motrices, moteur diesel, 6075 heures) (par Espace Emeraude)	6 800.00€	idem

Un financement par un emprunt à hauteur de 45 120.00 € sur 5 ans est proposé par Kubota Finances :

- 20 échéances trimestrielles de 2 315.11€ (taux : 0.99%)

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à une Abstention et 34 voix Pour :**

**APPROUVE la proposition d'investissement remaniée et exposée ci-dessus auprès de la société Espace Emeraude Route de Paris 61300 Saint Sulpice sur Risle,**

**APPROUVE la cession d'un tracteur John Deer (immobilisation de la commune déléguée de Randonnai) à hauteur de 6800€ ; l'acquisition sera faite par la société Espace Emeraude Route de Paris 61300 Saint Sulpice sur Risle,**

**VALIDE la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 45 120€ sur 5 ans à un taux fixe de 0.99%**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

#### 10° Questions diverses

Monsieur POIRIER Franck expose que les opérations de travaux, dont la CDC des Hauts du Perche est maître d'ouvrage, qui concernent les Maisons médicales de Longny les Villages et Tourouvre au Perche, sont ajournées. Pour ce qui concerne la Maison médicale de Tourouvre au Perche, Monsieur le Maire précise l'instruction du dossier est toujours d'actualité.

Monsieur PETIT Bruno expose que l'opération d'inventaire des rues et de numérotation des habitations est achevée sur la commune déléguée de Lignerolles . Monsieur le Maire indique qu'il convient de finaliser le dossier auprès des services de l'Etat.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques rappelle que sont organisées deux séances de dépistage de la COVID 19 au stade René Zunino (19 et 26 mars). Aussi la population peut se faire vacciner (selon les critères) auprès du Médico bus (Randonnai et Tourouvre) et des deux pharmacies de la commune (Randonnai et Tourouvre).

Monsieur GUEUGNON Jean-Edouard demande que soit communiqué au conseil municipal un calendrier des opérations du mandat. Monsieur POIRIER Franck expose qu'un inventaire des opérations est en cours dans le cadre du CRRTE ; il est difficile à ce jour d'avoir une vision calendaire précise.

Madame DJENNADI MENEGHINI Virginie rappelle le dossier de labélisation de la commune en qualité de Station verte. Le dossier a été déposé en janvier dernier. Une rencontre de ladite Fédération a eu lieu mercredi dernier avec nos partenaires (Département, PNRP) ; s'en est suivie une visite des sites remarquables de la commune. La Fédération statue sur la candidature en mai prochain.

Monsieur POIRIER Franck informe que la prochaine réunion des finances aura lieu le 8 avril à 10h00 et la prochaine assemblée du conseil municipal se déroulera le 13 avril à 18h30.

La séance est levée à 21h25.